

■ **J. Burch consulting**, à Lausanne, conseils, organisation et management, notamment dans le domaine informatique, en faillite (FOSC du 25.09.2001, p. 7442). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.

Journal no 7923 du 16.08.2002
(00611124 / CH-550.0.062.609-8)